

Enseignante: M. Eymeri-Douzans

Cours: Les institutions européennes

Nombre d'heures de cours: 20h

ECTS: 5

Syllabus

Sciences Po Toulouse

Parcours Francophone

Etudes Internationales et Comparatives

DESCRIPTION DU COURS :

Un cours sur les Institutions et grands principes du gouvernement de l'UE : gouvernement n'est pas entendu ici au sens du droit constitutionnel, par exemple l'article 20 de notre constitution, comme désignant la collégialité des ministres qui, sous l'autorité d'un chef de gouvernement, sont titulaires du pouvoir exécutif. Il faut entendre le mot « gouvernement » ici dans un sens plus large, comme désignant non une institution particulière mais un phénomène, un processus gouvernant. Ce sens vient de l'anglais, où les choses sont plus claires car il y a deux mots : le Government, qui correspond au sens du mot français, et le governing, qui désigne précisément ce processus, que l'on peut appeler la « gouverne » ou la « gouvernance » des sociétés. Donc, le gouvernement et la gouverne d'une société, ce sont à la fois les institutions et les processus qui tendent à organiser et à diriger la vie de cette société et dont l'autorité légitime est reconnue par elle. En ce sens, cela ne concerne pas les seuls États- nations. On peut parler du « gouvernement des entreprises », du gouvernement d'une Église, des « gouvernements locaux » (local government). Gouvernement ou gouverne, cela désigne le pouvoir institutionnalisé et légitimé, de toutes formes et de tous niveaux. Donc, une acception large. Et ce qui définit spécifiquement la sphère du gouvernement politique, c'est que c'est la gouverne de l'ensemble des individus et des groupes qui forment une société organisée, en clair à l'époque actuelle un État-nation, ou un ensemble d'États-nations.

Approcher les choses de cette façon, c'est ne pas découper artificiellement l'étude des institutions, de leur activité interne et de leur action externe sur le monde social. C'est étudier à la fois : Government et governing, à la fois l'architecture, les structures ET la vie, l'activité les institutions gouvernantes-gouvernementales, le processus de gouvernement, l'action gouvernante, la « gouverne » ou la « gouvernance » (il y a des débats théoriques autour de cette notion, que l'on laissera ici de côté).

Notre approche en termes de gouvernement et de gouverne tient donc ensemble la connaissance des institutions et la sociologie de l'action publique

EVALUATION:

Le cours sera évalué en contrôle continu : essai et/ou examen oral

BIBLIOGRAPHIE:

Guillaume Courty, Guillaume Devin, La construction européenne, La Découverte, « Repères».

Paul Magnette, Le régime politique de l'Union européenne, Paris, Presses de Sciences Po.

Frédéric Mérand, Julien Weisbein, Introduction aux institutions européennes, Bruxelles, De Boeck.

Olivier Costa, Nathalie Brack, Le fonctionnement de l'Union européenne, Bruxelles, ULB.

Renaud Dehousse, Les politiques de l'Union européenne, Paris, Presses de Sciences Po.

CONTENU DU COURS:

1. Jalons d'une histoire de la construction européennes
2. La construction européenne: une dialectique d'intégration et d'intergouvernementalité
3. Un ensemble institutionnel et un ordre juridique originaux
4. La Commission européenne, "gouvernement de l'Europe" ou "multi-organisation" composite?
5. Le Conseil, épice de la gouverne européenne
6. Le Parlement européen ou l'invention réussie d'une puissance
7. L'émergence d'un espace européen de représentation des intérêts et la puissance reconnue des lobbies
8. Du niveau européen au niveau local et retour : une "multi-level governance" ?